



## Solde de tout compte non remis

Par **rochar2119**, le **03/05/2014** à **11:23**

Bonjour,

Je vous écrit aujourd'hui car je suis en litige avec mon ex-employeur qui ne m'a pas remis mon solde de tout compte en temps en heure depuis le 11 avril dernier.

Aujourd'hui je suis interdite bancaire avec avec tous les soucis que cela engendre.

C'est pour cela que j'aimerais avoir tous les tenant et les aboutissant pour me défendre face au prud'homme.

Merci pour votre aide

Rochar2119

Par **P.M.**, le **03/05/2014** à **17:28**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte soit délivré au jour habituel de la paie...

Comme il est quérable, vous devez normalement aller le chercher, il faudrait donc savoir si vous avez pris contact avec l'employeur afin de lui demander s'il est prêt...